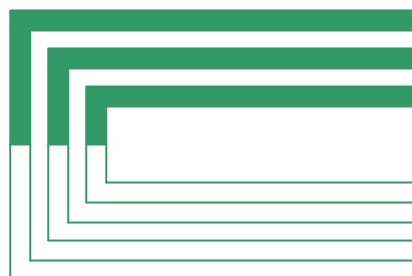


A l'intention des participants à l'assemblée générale de la CCC
du 7 octobre 2004, Romont

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION



RAPPORT ANNUEL 2004

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Givisiez, le 9 septembre 2004, CCC / LP / JDW / RS

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

**RAPPORT
ANNUEL
2004**

SOMMAIRE

INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
Rapport du président	1
Organigramme	3
Les membres du comité de la CCC	4
Les membres de la CCC	5
Rapport d'activité 2003 – 2004	7
Site Internet de la CCC	10
Commission de gestion des déchets	11
Comptes 2003	14
Budget 2005	15
Procès-verbal de l'assemblée du 08.10.2003	16
Informations générales	19
Allgemeine Informationen	20

RAPPORT DU PRESIDENT

A la veille de notre assemblée générale annuelle, je trouve qu'il est intéressant de rappeler les événements marquants des douze mois écoulés et de faire le point sur la place qu'occupe la conférence de la construction dans l'environnement général de notre canton.

A la fin de l'année 2003, la CCC a fêté le 25^{ème} anniversaire de sa création. Tout en restant modeste, nous avons cependant tenu à marquer cette date. Deux événements ont spécialement marqué ces 25 ans d'existence.

Ce fut tout d'abord la présentation, lors de notre assemblée générale, d'un historique résumant les faits marquants le domaine de la construction durant cette période. A la lumière de ce document, préparé par notre secrétaire M. Jean-Daniel Wicht, j'ai pu faire deux constatations, qui, même si elles paraissent évidentes, méritent d'être relevées.

Primo, il est extrêmement intéressant de constater la place essentielle qu'a pris le secteur de la construction dans le démarrage économique de notre canton. À l'occasion, il est bon de rappeler qu'un développement harmonieux passe au préalable par la mise en place et le maintien d'infrastructures de qualité et correspondant aux besoins des personnes et de l'économie.

Secundo, j'ai été frappé par le volume énorme des constructions réalisées durant cette période. En effet, que ce soit dans le bâtiment ou dans le génie civil, nous avons réellement assisté à une explosion des constructions réalisées.

Au regard de ces données, nous devons certainement nous attendre à ce que le ralentissement des investissements constaté ces dernières années se poursuive également à l'avenir. Par contre, il est certain que le maintien de la qualité et de la fonctionnalité de ces équipements demandera une augmentation des montants, que ce soit privés ou publics, qui seront attribués à la rénovation du volume construit.

En marge de ces considérations, je me suis également aperçu que la grande majorité de ces travaux ont été réalisés par des entreprises fribourgeoises. Cela nous a permis d'acquérir un potentiel et un savoir faire, à tel point que le secteur de la construction fribourgeois réalise une part importante de son chiffre d'affaire à l'extérieur du canton. Certes Genève, ce n'est pas la Chine, mais nos entreprises et nos employés paient également leurs impôts dans le canton.

Le deuxième point fort de cet anniversaire fut l'organisation d'une table ronde abordant des problèmes tels que les documents annexes à un appel d'offre, les investissements dans la rénovation et la planification des travaux.

Même si la CCC regroupe les principaux acteurs de la construction, il y manque un intervenant important qui est le maître de l'ouvrage. Il nous est paru intéressant de nous réunir autour d'une table pour aborder les problèmes qui semblaient les plus critiques. L'importante participation a montré que les sujets abordés étaient pertinents et qu'une telle réunion avait sa raison d'être.

Même si, comme nous nous y attendions, cet échange d'idées n'a pas débouché sur une révolution, les résultats m'ont paru très intéressants.

Tout d'abord, je me suis rendu compte que la discussion entre les différents partis de la construction était possible et même souhaitée. Le renouvellement de telles réunions, sous cette forme ou une autre, devrait permettre de mieux faire partager les problèmes qui nous préoccupent. D'ailleurs, des groupes de travail, relatifs notamment aux critères de qualification ou à l'Assurance Qualité, sont déjà en place et fonctionnent.

Par contre, je me suis également rendu compte que les avis exprimés sont très fortement ancrés dans les esprits et que le chemin menant à une collaboration parfaite sera encore très long. Je reste cependant persuadé que la solution de nos

problèmes passe par cette collaboration qui suppose d'abord la reconnaissance des problèmes des partenaires.

Concernant les affaires courantes, le sujet qui revient constamment sur la table est celui des marchés publics. Que ce soit pour les mandataires ou pour les entrepreneurs, je dois malheureusement constater que le système mis en place rencontre encore de nombreux problèmes.

Pourtant, sous l'égide de la FFE, un groupe de travail, auquel participent la CCC, les services de l'Etat, les mandataires et les entreprises, a élaboré différents documents qui doivent permettre de simplifier et d'unifier les bases des appels d'offre en ce qui concerne les conditions générales, les documents à fournir et les critères d'adjudication.

Malgré la publicité que nous avons faite et le consensus des participants à leur élaboration, ces documents ne sont pas suffisamment utilisés et trop souvent chacun veut faire sa petite cuisine, ceci au détriment de la clarté et de la conformité des procédures.

Que le maître de l'ouvrage ou ses mandataires veuillent se protéger et avoir la garantie de la qualité de l'entreprise adjudicatrice est tout à fait justifiable. Je rappellerai que, le préalable à un travail soigné et avantageux se trouve d'une part dans la qualité d'un projet bien étudié et suffisamment élaboré pour permettre de calculer une offre précise et sérieuse, et d'autre part de disposer de suffisamment de temps pour planifier les travaux de manière optimale et rationnelle.

Je rappelle que notre secrétariat a acquis une grande expérience dans ce domaine et qu'il se met volontiers à votre disposition pour étudier ou intervenir sur des dossiers qui posent problème.

Enfin, la CCC a toujours en charge le contrôle de la gestion des déchets de chantier. Cette tâche est maintenant coordonnée avec le contrôle du travail au noir. Cette manière de faire est à mon avis une simplification importante et renforce singulièrement l'efficacité de ce travail.

De manière plus générale je répète que la CCC est une réunion de différentes associations dont les intérêts sont liés au domaine de la construction. Nous cherchons donc à définir un dénominateur commun et à agir sur un ou deux points particuliers où nous pouvons obtenir un certain consensus de nos membres. Il est donc inutile d'intervenir dans des domaines spécifiques à certaines professions ou sur des points où ne pouvons pas dégager un consensus positif.

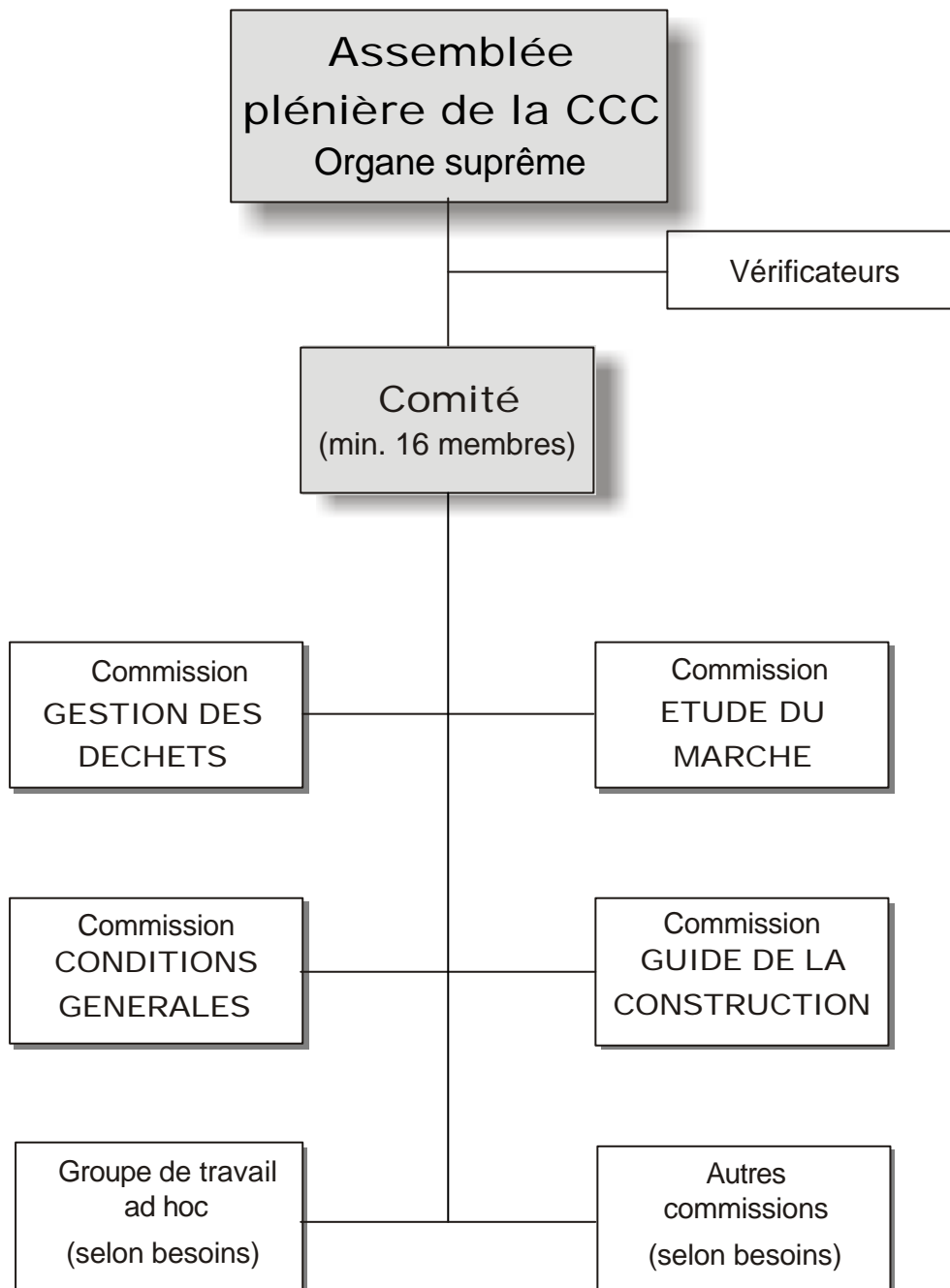
La défense et surtout la promotion du secteur de la construction, l'amélioration des conditions cadres propres à ce secteur, la gestion des déchets de chantier et notre intervention sur des sujets ciblés nous offrent, à mon avis, le cadre de nos actions futures.

Je remercie toutes les personnes qui s'engagent pour la CCC, particulièrement les membres du comité, les membres de la commission de gestion des déchets et plus particulièrement notre secrétaire M. Jean-Daniel Wicht. Leur engagement est le gage de notre action et de notre efficacité.

Fribourg, le 7 septembre 2004

Luc Pasquier
Président de la CCC

ORGANIGRAMME



LES MEMBRES DU COMITE DE LA CCC EN 2004

Fonction	Nom, Prénom	Tél. prof.
Président	Pasquier Luc	026 919.72.72
Vice-présidente	Rüfenacht Martine	026 481.50.55
Secrétaire	Wicht Jean-Daniel	026 460.80.24
Membres	Bielmann Claude	026 436.57.63
	Brasey Henri	026 322.17.44
	Chardonnens Guy	026 424.50.39
	Cotting Bernard	026 465.25.55
	Dorthe Jacques	026 913.73.75
	Dousse Jean-Marc	026 322.15.60
	Fasel Alphonse	026 460.22.38
	Hauzsar Beat	026 467.81.11
	Jordan Jean-Marie	026 322.36.42
	Michel-Bersier Marguerite	079 449.41.60
	Molliet Philippe	026 409.74.09
	Morand Pierre	026 919.81.46
	Müller Raoul	026 402.43.87
	Repond Bernard	026 927.12.41
	Schmid Christian	026 352.82.49
	Siggen Jean-Pierre	026 350.33.00
	Uebersax André	026 347.12.20

LES MEMBRES DE LA CCC

Secteur planification

- Association fribourgeoise des architectes (AFA)
- Association fribourgeoise des ingénieurs (AFI)
- Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)
- Société des ingénieurs et architectes, section de Fribourg (SIA)

Secteur principal de la construction

- Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE)

Secteur second-œuvre

- Association suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs, Section du canton de Fribourg (ASMFA)
- Association des entreprises de constructions métalliques du canton de Fribourg
- Association cantonale fribourgeoise des installateurs-électriciens (ACFIE)
- Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC)
- Association des horticulteurs du canton de Fribourg
- Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
- Association fribourgeoise des entreprises de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Groupement fribourgeois des carreleurs (GFC)
- Association suisse toitures et façades, section de Fribourg
- Zimmer- und Schreinermeister-Verband Deutsch-Freiburg

Secteur fournisseurs

- Association suisse des marchands de matériaux de construction
- Association fribourgeoise des gravières (AFG)
- Association fribourgeoise des marchands d'acier
- Union des tuileries romandes (UTR)
- Association fribourgeoise des fabricants de produits en béton



Secteur services

- Association des banques du canton de Fribourg
- Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI)
- Société fribourgeoise des régisseurs et agents immobiliers

Organisations faîtières

- Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services (CFCIS)
- Union patronale du canton de Fribourg (UP)

Membres individuels

- Association poste enrobage en commun "APEC"
- Béton-Centre, Fribourg
- BFT Béton frais Tuffière, Villars-sur-Glâne
- Cablex SA
- Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)
- Fribéton SA
- Hilti (Suisse) SA
- Liebherr Machines Bulle SA
- OTIS
- Schindler Ascenseurs SA
- SIKA Schweiz AG
- Société fribourgeoise de recyclage (SFR)

Démission

Néant

RAPPORT D'ACTIVITE

2003 - 2004

Assemblée 2003, 25^{ème} anniversaire fondation de la CCC

Luc Pasquier, Président de la CCC, débute sa deuxième année de mandat par la conduite de l'assemblée générale marquant les 25 ans de la fondation de la CCC.

Près de 50 personnes ont assisté aux débats qui exceptionnellement se déroulaient à Forum Fribourg, en marge de la foire de Fribourg 2003.

A l'issue des délibérations, les participants ont écouté le secrétaire soussigné retracer 25 ans de construction dans notre canton. En collaboration avec les préfets des 7 districts, les participants ont pu découvrir, sur un grand écran, des ouvrages du génie civil et du bâtiment choisis par les préfets eux-mêmes. Ces constructions ont marqué de leur empreinte le canton de Fribourg, soit par leur architecture de qualité, soit par leur importance pour la mobilité et la qualité de vie de ses citoyens. De nombreuses photos ont illustré les projets présentés. Curieusement, mis à part l'autoroute A12, les choix des préfets se sont plutôt portés sur des ouvrages relativement récents. Cette présentation, riche en couleurs, a démontré, statistiques à l'appui, que les autoroutes ont contribué à un fort développement de notre canton.

Quelques chiffres basés sur les statistiques de l'ECAB ont encore prouvé à l'assistance l'importance du secteur principal de la construction dans le canton de Fribourg. Si le nombre de constructions a presque doublé en 25 ans, de 64'000 en 1978 à 100'000 en 2003, la valeur du patrimoine immobilier assuré par l'ECAB est passé de 12.5 à 60 milliards de francs durant la même période.

Le secrétaire a conclu sa présentation par cette phrase, **'la construction dans notre canton, un partenaire incontournable'**.

Luc Pasquier a encore insisté sur le rôle de la construction dans le quotidien de chacun. C'est elle qui crée le cadre de vie, les infrastructures pour la mobilité et la communication, pour l'enseignement, la liste n'est pas exhaustive. Sans les bâtisseurs que nous représentons, le niveau de vie que nous connaissons aujourd'hui n'existerait pas.

Table ronde de la construction

La table ronde, organisée le 6 novembre 2003 par la CCC, a vu la participation d'une centaine de personnes à la salle Edouard Gremaud de l'école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

La CCC a eu le plaisir d'y recevoir plusieurs invités de marque. L'animateur du jour, Philippe Huwiler, journaliste à Radio Fribourg, s'est acquitté de sa tâche avec brio. Il a conduit les débats avec des conférenciers de valeur soit Messieurs Charly Hänni, Président du Grand Conseil; Charles-Henri Lang, Architecte cantonal; Claude Morzier, Ingénieur cantonal; Luc Pasquier, Président de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs et de la Conférence Cantonale de la Construction; Raymond Devaud, Ingénieur, membre du comité SIA section Fribourg; Georges Rahlly, Architecte, membre du comité SIA section Fribourg; et enfin Christian Coppey, responsable de la planification immobilière au Crédit Suisse.

Fil rouge des discussions : la construction en crise ? Les intervenants ont dû répondre d'abord à la question : est-ce que la construction souffre d'une image négative ? Charly Hänni mentionne que c'est un problème politique se situant au niveau de la formation et qu'il y aurait de ce côté des choses à faire et à améliorer. En effet, ces métiers ont vis-à-vis des jeunes toujours plus de concurrence de métiers tels que l'informatique, le commerce, etc. Il serait souhaitable de montrer que la construction est aussi un domaine innovant comme l'a justement soulevé Claude Morzier. Charles-Henri Lang signale que le domaine de la construction

devient toujours plus complexe et les jeunes peuvent être effrayés de se retrouver en face d'autant de responsabilités. Montrer aux jeunes que la construction est un domaine innovateur et créateur est un défi qui pourrait être lancé. Sensibiliser les jeunes à l'esthétisme et l'intérêt de vivre dans un cadre réfléchi et pensé pour le confort de l'homme pourrait être un autre défi.

Le débat s'est ensuite tourné inévitablement sur les marchés publics, thème à la mode qui fait couler beaucoup d'encre.

Pour Charly Hänni, la loi sur les marchés publics a tué le partenariat entre les maîtres d'ouvrage et les mandataires. Les lois sont, selon lui, trop complexes. Pour cela, il suffit de se référer au nombre croissant de recours contre les adjudications. Raymond Devaud pense que les marchés publics pourraient être une chance si toutes les procédures étaient respectées. Personne ne souhaite un retour en arrière. Par contre, revoir les règles vers plus de souplesse et pourquoi pas, donner une formation sur l'application de ces dernières pourrait être utile selon Luc Pasquier.

Philippe Huwiler oriente la discussion sur un autre thème : la planification du temps, une utopie lors d'un projet de construction ? Christian Coppey estime que le projet évoluant en cours de chantier, il n'est pas possible de tout planifier dès le début. Luc Pasquier note que les entrepreneurs souffrent du fait d'arriver au moment où tout a été décidé et qu'il ne reste plus qu'à se dépêcher pour respecter les délais souvent trop courts. Serait-il judicieux d'associer les différents acteurs de la construction plus vite, par exemple déjà dans la phase d'étude de l'ouvrage ? Oui certainement conviennent les participants, mais la loi empêche ensuite ceux-ci de déposer une offre. Georges Rahilly fait remarquer qu'aujourd'hui les architectes et les ingénieurs sont traités comme des entrepreneurs et non plus comme des conseillers du maître de l'ouvrage. Peut-être qu'entrepreneur-conseil pourrait être un nouveau métier à créer, fait remarquer avec humour Claude Morzier.

Dernière question à laquelle les acteurs de la table ronde ont eu à répondre : les fonds pour la rénovation dans le canton sont-ils suffisants ? Charles-Henri Lang indique que l'Etat possède 720 bâtiments pour une valeur de 1.5 milliard. C'est un parc immobilier vaste et hétérogène. 20 millions sont utilisés pour entretenir ces ouvrages alors qu'il en faudrait 30 selon lui. 3 millions sont utilisés pour l'hôpital cantonal, 3 autres pour l'université, 1 million pour la cathédrale, 3 millions pour 3 autres hôpitaux, il reste donc 10 millions pour le solde du patrimoine, soit pour 714 bâtiments.

Au regard de ces chiffres, Charles-Henri Lang conclut qu'il serait souhaitable que les autorités débloquent plus de fonds pour la rénovation, sinon un choix sur les bâtiments à conserver devra être fait !

Cette table ronde n'a pas donné de solutions toutes faites aux différents problèmes préoccupant les personnes actives dans le domaine de la construction. Mais plusieurs bonnes idées ont émergé et tous les acteurs doivent continuer de réfléchir et d'agir afin d'améliorer les conditions de travail et les conditions d'adjudication des marchés publics.

Marchés publics, soumissions

La CCC intervient régulièrement auprès des Maîtres d'ouvrage pour leur faire part de remarques sur les conditions fixées dans les appels d'offres. Il y a de plus en plus d'exagération dans celles-ci, à tel point que l'activité de la CCC s'oriente principalement au contrôle des marchés publics. D'ailleurs, nos membres nous signalent régulièrement les incohérences constatées.

Force est de constater un accroissement du volume des conditions dont les exigences fixées dans certains articles deviennent inacceptables. Pour illustrer ces propos, nous vous donnons quelques exemples :

- Un cas d'une soumission vendue 3'000 francs, la règle veut qu'elles soient bientôt toutes payantes !
- Suppression d'articles de la norme SIA 118 qui sont favorables à l'entrepreneur !
- Comptes pro rata toujours plus élevés (> 1 %) !
- Variations économiques pas acceptées (prix bloqués) !
- Décompte AVS à fournir comme aptitude à soumissionner (on bafoue la protection des données car dans le décompte figure tous les salaires des collaborateurs) alors qu'une attestation de paiement devrait suffire !
- Livraison au Maître de l'ouvrage des bilans et comptes pertes et profits des trois derniers exercices comptables de l'entreprise !

Il y aurait encore beaucoup à dire. La CCC en collaboration avec ses membres, avec les entrepreneurs du gros et du second œuvre réagit vigoureusement à ces dérapages dès qu'elle en a connaissance. Il est temps de dénoncer cette escalade ! La CCC s'engage déjà fortement aujourd'hui dans ce sens et va poursuivre son action dans ce domaine à l'avenir.

Statistiques dans la construction

En 2003, les indicateurs statistiques de la CCC se sont enfin tournés vers le haut. Par rapport à l'année 2002 on retiendra les éléments suivants :

- Nombre des constructions autorisées **+ 5.8 %**
 - Valeur des constructions autorisées **- 16.1 %**
- Ce dernier pourcentage est faussé par le permis de construire de Gottéron Village délivré en 2002 d'une valeur d'environ 600 millions de francs*
- Valeur totale des ventes immobilières **-37.7 %**
 - Consommation du ciment **+ 8.5 %**
 - Constructions mises en chantier **+ 47.5 %**

Conclusion

La CCC a une position reconnue au sein de la construction du canton de Fribourg. Elle doit à l'avenir renforcer encore cette place par des actions ciblées et médiatiques, comme ce fut le cas avec la table ronde.

Un projet ambitieux est en cours et devrait voir le jour l'année prochaine. Il occupe en ce moment une délégation du comité qui se penche sur l'édition d'un guide de la construction. Cette brochure visera le grand public pour de petites et moyennes constructions. Un outil d'aide afin d'éviter les embûches, les pièges, les mauvaises évaluations des offres qui débouchent systématiquement sur des litiges et nuisent à l'image générale de la construction.

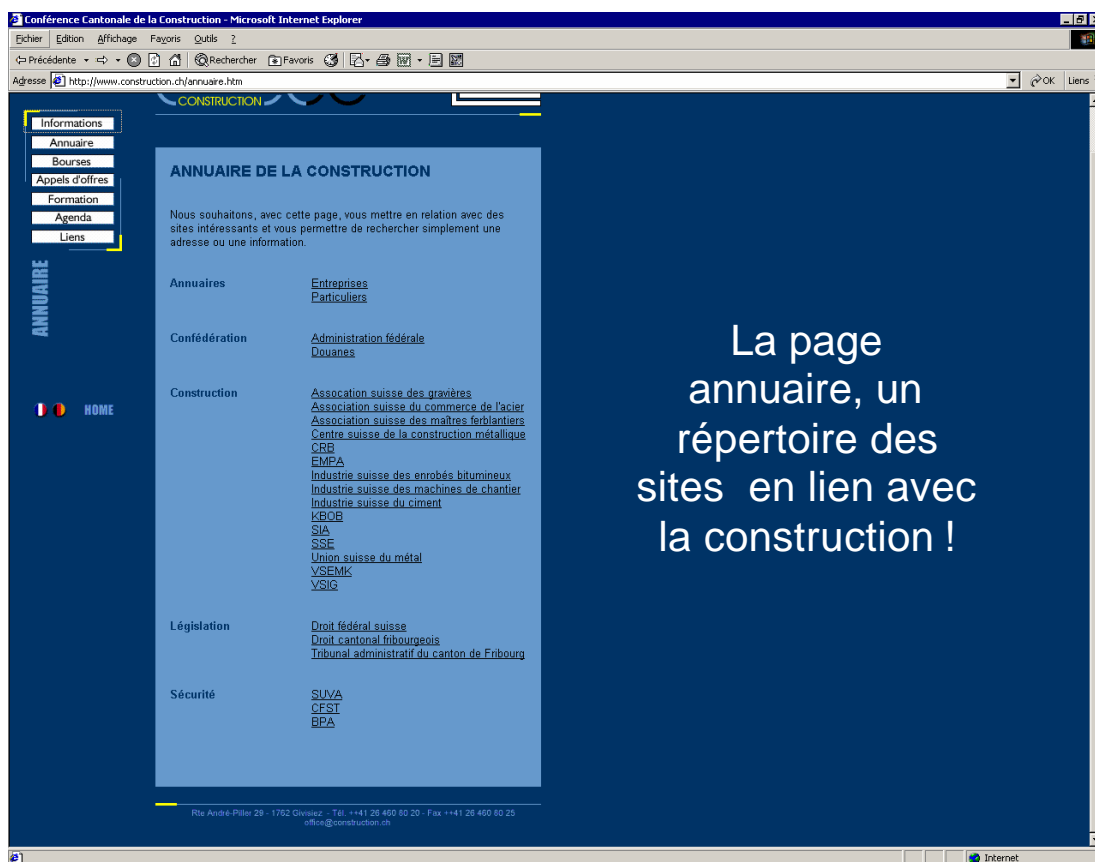
Par ces actions, la CCC va poursuivre son action dans le but d'améliorer les conditions d'appels d'offres et son image envers le citoyen.

La construction, un partenaire incontournable de l'économie de notre canton !

Givisiez, le 1 septembre 2004

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INTERNET



Consultez notre site Internet ! Vous trouvez dans la rubrique "Agenda" les dates des différentes manifestations de la CCC et des associations membres ou proches de la construction. Indiquez-nous vos manifestations, c'est avec plaisir que nous compléterons cette rubrique.

Nous vous proposons également de consulter régulièrement la rubrique "Informations - statistiques" dans laquelle vous trouvez mis à jour trimestriellement les indicateurs statistiques du marché du travail dans le Canton de Fribourg.

Afin de garantir la qualité de nos informations et d'améliorer continuellement le site de la CCC, nous vous prions de nous faire part de vos remarques et suggestions.

www.construction.ch

1700 visiteurs durant le mois d'août 2004 !

56 fichiers ou formulaires ont été téléchargés !

60 visiteurs en moyenne chaque jour !

COMMISSION DE GESTION DES DECHETS

10 ans déjà ! Quelques faits marquants...

Le 25 mai 1994, la Commission de gestion des déchets s'est réunie pour la première fois. Lors de cette séance elle s'est officiellement constituée et son premier Président a été nommé en la personne de Monsieur Jean-Pierre Largo, représentant de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. L'objectif était de mettre en place un contrôle de la gestion des déchets, viable d'un point de vue économique.

La première année fut consacrée à la mise en place d'un concept englobant le fonctionnement du système de contrôle, le financement, la documentation et les actions d'information.

Afin que les activités de la commission puissent débiter, un financement a été mis à disposition par le canton.

Le 6 décembre 1994, la commission a engagé une équipe d'inspecteurs appelés à sillonner tout le canton de Fribourg. Ces inspecteurs travaillaient à temps partiel et étaient payés au nombre de rapport rédigé.

Le début effectif des contrôles de chantier a eu lieu le 1er avril 1995. Il fut annoncé à la presse, le 24 avril 1995, lors d'une conférence dont le principal orateur fût Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Aeby ardent défenseur d'un tel système de contrôle des déchets de chantier.

Au cours de l'année 1995, Monsieur Aloys Page, représentant l'Association Fribourgeoise des Architectes, a succédé à Monsieur Jean-Pierre Largo à la présidence de la commission.

1995 a été essentiellement dévolu à la mise en place des contrôles et à l'élaboration de la documentation y afférente, comme par exemple un modèle de libellé de soumission. Cette année fut aussi celle où des solutions permettant de consolider à long terme le financement de la commission furent recherchées et trouvées. Le 28 novembre 1995, le conseil d'Etat a pris un arrêté indiquant les tâches déléguées à la Conférence Cantonale de la Construction ainsi que le financement réalisé par le biais d'émoluments prélevés lors de la délivrance de permis de construire.

Un premier bilan du système mis en place a été dressé lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le 27 juin 1996 au centre de tri et de déchets à Vuadens. A ce moment, il a été relevé une nette amélioration dans la gestion des déchets de chantiers, mais ce fut aussi l'occasion de mesurer le chemin qu'il restait à parcourir.

Le 10 février 1998, la sortie d'une brochure intitulée "La gestion des déchets de chantier" fut un grand pas dans le domaine de l'information. Cette sortie a été marquée par l'organisation d'un séminaire lors duquel Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Lässer s'est exprimé devant de nombreux acteurs de la construction et de la presse pour soutenir le processus en cours. Cet événement fut un grand succès et depuis, presque chaque année, un séminaire d'information est organisé.

2001 a marqué un tournant dans l'organisation des contrôles par la professionnalisation du service d'inspection. Un accord entre la CCC et la Commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction (CTN) a été passé. Par le biais d'un contrat de location de services, cette dernière met à disposition de la Commission de gestion des déchets deux inspecteurs pour le contrôle de la gestion des déchets de chantiers.

Les activités décrites ci-après témoignent de la richesse des événements de l'année écoulée.

Activités

Les contrôles et leur suivi

Effectués par deux inspecteurs, professionnels de la construction et disposant d'une expérience importante de la gestion des déchets de chantier, les contrôles sont de qualité. Lors de ceux-ci, les inspecteurs ne se limitent pas à rédiger un rapport. Bien au contraire, ils prodiguent des conseils aux entreprises et aux planificateurs.

Au cours de l'année, les inspecteurs ont effectué de nombreuses visites de chantiers, durant lesquelles ils ont rédigé 576 rapports.

Les inspecteurs ont été invités à plusieurs reprises aux séances de la commission pour discuter des difficultés qu'ils rencontrent ou pour faire part de leurs idées afin d'améliorer la gestion des déchets sur les chantiers.

Le secrétariat s'occupe du suivi des rapports en écrivant les lettres d'avertissement et de recommandations aux différents contrevenants qui sont sommés de se mettre en ordre. Régulièrement, les inspecteurs retournent sur le chantier pour vérifier si les mesures demandées ont été réalisées.

A la lecture des statistiques, nous constatons que tout n'est pas parfait, mais la qualité globale de la gestion des déchets de chantiers s'améliore d'année en année.

L'information

Actuellement, l'information est assurée essentiellement par la mise sur pied de séminaires. Au rythme d'environ un par année, ceux-ci rencontrent un succès certain.

Au printemps 2004, un séminaire a été organisé à l'usine d'incinération de SAIDEF à Hauterive. Le but de cette conférence était de sensibiliser les constructeurs à la gestion des déchets. Le public cible visé : les hommes de terrain tels que les chefs d'équipes, contremaîtres, chefs de chantiers des entreprises du gros et du second oeuvre, collaborateurs et chefs de chantier des bureaux d'architectes et d'ingénieurs. Le message transmis : une saine gestion des déchets de chantier ne peut être atteinte que si les responsabilités et les rôles de chacun sont définis. Une gestion des déchets de chantiers réalisée par des gens de terrain bien informés permet d'économiser des coûts et de garantir la légalité des pratiques. Le contrôle d'une élimination correcte des déchets doit être le souci permanent de chacun d'entre nous.

Près de 170 personnes ont répondu présents à l'invitation. L'intérêt des participants tout au long des différentes interventions des orateurs ainsi que les débats qui ont suivi ont démontré que les constructeurs sont sensibles et qu'ils souhaitent s'informer sur les contraintes et la manière de gérer au mieux les déchets sur les chantiers.

Un grand merci encore à tous les orateurs qui se sont répartis les présentations des différents thèmes sur les 3 séances, dont une en allemand. Ils ont pris une part importante aux succès de cette conférence.

Réflexions de la commission

Le 10ème anniversaire est un élément déclencheur pour une remise en question du travail de la commission. Elle a commencé une réflexion sur son rôle, son fonctionnement et ses buts pour l'avenir.

Il n'y a pas de révolution en vue, car le système de contrôle mis en place fonctionne bien. Par contre de nouvelles lignes sont en cours d'élaboration, notamment pour l'information sur le travail effectué.

Objectifs

Pour marquer le 10^{ème} anniversaire, un évènement marquant devra encore être organisé. Il s'agira probablement d'une conférence de presse lors de laquelle un bilan de l'activité de la commission et des inspecteurs sera présenté.

Une page Internet sera réalisée sur le site de la Conférence Cantonale de la Construction. Celle-ci comportera notamment des explications sur le fonctionnement et le rôle de la commission de gestion des déchets. On y trouvera des liens sur des documentations relatives à la gestion des déchets et pour des sites proches de l'environnement.

Jusqu'au début 2004, les informations nécessaires aux contrôles des chantiers nous étaient transmises par les préfectures sur la base des permis de construire. Depuis peu, le Service de la statistique nous transmet les données nécessaires sous forme de fichiers informatiques. Ainsi, les inspecteurs pourront d'ici à la fin de l'année réaliser leurs rapports de manière informatisée.

Conclusion

L'être humain a beaucoup de peine à s'autocontrôler. Pour preuve, pendant que certains s'ingénient à mettre en place des législations pour instaurer des garde-fous dans la conduite des individus, d'autres essaient de trouver des moyens pour les contourner.

Alors, même si nous avons l'impression que la gestion des déchets sur les chantiers s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années, ce n'est pas le moment de relâcher les contrôles. Il est important de maintenir ceux-ci même s'ils deviennent plus préventifs que répressifs.

La gestion des déchets de chantier, un grain de sable dans l'immensité des tâches à accomplir pour préserver l'environnement de notre planète, notre cadre de vie. Mais c'est une étape indispensable vers un monde plus propre, notre devoir envers les générations futures.

Givisiez, le 7 septembre 2004

René Schouwey
Secrétaire de la commission

COMPTES 2003

Bilan

Actif	31.12.02	31.12.03
A.F.C	Fr. 77.00	Fr. 43.65
Actifs transitoires	Fr. 3'683.00	Fr. 3'150.20
Compte postal	Fr. 29'515.10	Fr. 28'615.35
UBS 66-884.812.0 épargne	Fr. 11'532.15	Fr. 11'574.30
Total	Fr. 44'807.25	Fr. 43'383.50

Passif	31.12.02	31.12.03
c/c F.F.E	Fr. 816.20	Fr. 0.00
Passifs transitoires	Fr. 2'700.00	Fr. 3'676.85
Capital au 31.12.02	Fr. 41'291.05	Fr. 41'291.05
Excédent de dépenses	Fr. <u>-1'584.40</u>	Fr. 39'706.65
Total	Fr. 44'807.25	Fr. 43'383.50

Compte de pertes et profits

Produits	31.12.02	31.12.03
Cotisations	Fr. 19'800.00	Fr. 19'800.00
Intérêts	Fr. 219.95	Fr. 124.65
Produits gestion déchets	Fr. 3'007.50	Fr. 3'150.00
Excédent de dépenses	Fr. 0.00	Fr. 1'584.40
Total	Fr. 23'027.45	Fr. 24'659.05

Charges	31.12.02	31.12.03
Cotisations à construction suisse	Fr. 2'500.00	Fr. 2'500.00
Frais de séances et divers	Fr. 77.80	Fr. 3'939.15
Frais d'administration (ports, copies, tél.)	Fr. 13'006.55	Fr. 14'841.65
Internet	Fr. 95.00	Fr. 228.25
Frais gestion déchets	Fr. 2'812.35	Fr. 3'150.00
Excédent de recettes	Fr. 4'535.75	Fr. 0.00
Total	Fr. 23'027.45	Fr. 24'659.05

Givisiez, le 27 juillet 2004

BUDGET 2005

Compte de pertes et profits

Produits

Cotisations	Fr. 18'500.—
Intérêts	Fr. 100.—
Produits gestion déchets	Fr. 3'000.—

Total Fr. 21'600.—

Charges

Cotisations à construction suisse	Fr. 2'500.—
Frais de séances et divers	Fr. 2'000.—
Frais d'administration (ports, copies, tél.)	Fr. 14'000.—
Internet	Fr. 100.—
Frais gestion déchets	Fr. 3'000.—

Total Fr. 21'600.—

Bénéfice prévisible de l'exercice Fr. 0.—

Givisiez, le 23 août 2004

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire de la CCC
du 8 octobre 2003, à 16.30 heures,
à Fribourg, Forum Fribourg

Présidence : M. Luc Pasquier
Présents : selon liste des présences
Absents excusés : selon liste des excusés
Procès-verbal : M. Jean-Daniel Wicht, secrétaire

Ordre du jour :

1. *Procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2002*
2. *Rapport annuel*
3. *Comptes 2002*
4. *Rapport des vérificateurs*
5. *Budget 2004*
6. *Fixation des cotisations annuelles*
7. *Elections statutaires*
8. *Divers*

0. Préambule

Luc Pasquier, Président de la CCC, ouvre l'assemblée, à laquelle les membres ont été invités par écrit en date du 16 septembre 2003, en soulignant le fait que l'association fondée le 19 janvier 1978 fête ce jour ces 25 ans d'activité. Il salue spécialement Monsieur Charly Hänni, Président du Grand Conseil fribourgeois, Monsieur Claude Lässer, Conseiller d'Etat et Président du gouvernement fribourgeois qui nous font l'honneur de leur présence.

Le Président s'adresse ensuite à l'assemblée et aux nombreux invités présents en leur adressant un message sur le défi qu'ont voulu relever les fondateurs de la CCC il y a 25 ans. Il est apparu indispensable à ces hommes de coordonner l'action de toutes les organisations professionnelles et d'améliorer l'image de l'industrie de la construction, activité vitale pour la société dans laquelle nous vivons. Luc Pasquier rappelle encore que le canton a investi considérablement pour créer un environnement économique de premier plan. Il estime que le canton doit aujourd'hui se donner les moyens de gérer et d'adapter ce patrimoine. La CCC y veillera et s'investira dans cette mission durant les 25 prochaines années.

Luc Pasquier poursuit en demandant aux membres présents de faire part de leurs éventuelles remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour de la présente assemblée. Personne ne souhaitant s'exprimer, le Président considère que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 5.1 des statuts de l'association et qu'elle peut dès lors valablement délibérer.

Il renonce à nommer les personnes invitées présentes ou excusées et renvoie chacun aux listes distribuées en ouverture d'assemblée.

Deux scrutateurs sont nommés par le Président, Messieurs Dominique Briachetti et Jean-Bernard Demond.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2002

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été inséré dans le rapport annuel. Il a été approuvé par les membres du Comité lors de la séance du 4 septembre 2003. Personne ne souhaitant sa lecture, le Président considère qu'il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée du jour et remercie son auteur.

2. Rapport annuel

Le rapport annuel a été adressé à chaque membre avec la convocation. Luc Pasquier n'a pas d'autres points à rajouter. Il demande aux membres s'ils ont des questions ou des remarques à son sujet.

Tel n'étant pas le cas, le Président considère que l'assemblée accepte le rapport annuel.

3. Comptes 2002

Le bilan et le compte de pertes et profits figurent au rapport annuel. Le Président donne la parole au secrétaire qui commente les résultats.

Les comptes se soldent avec un excédent de recettes de **Fr. 4'535.75**, ce qui porte le capital de l'association à **Fr. 41'291.05** au 31.12.2002.

4. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par Messieurs Frédéric Sudan et Jean-Yves Schnetzler. Le Président donne la parole à Monsieur Schnetzler qui donne le compte rendu de l'organe de révision. Les vérificateurs confirment que le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité, que la fortune existe et que les recettes et dépenses sont accompagnées de pièces justificatives.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2002 et d'en donner décharge au secrétaire-caissier, au Comité et à eux-mêmes.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de ces comptes? Tel n'étant pas le cas, il demande à l'assemblée d'accepter ceux-ci en le manifestant par main levée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget 2004

Dans le rapport annuel 2003 est également publié le budget 2004. Personne ne souhaitant des explications complémentaires, le Président met au vote le budget présenté. Il est accepté à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations annuelles

Le Comité propose de maintenir la cotisation de 750 francs pour les membres collectifs et de 150 francs pour les membres individuels.

Mise au vote, la proposition du Comité est acceptée à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Luc Pasquier informe l'assemblée des changements intervenus au sein du Comité durant l'année. Le Président tient à saluer l'arrivée de Monsieur Christian Schmid qui remplace Monsieur Raymond Jaquet pour l'Association des banques. Il souhaite la plus cordiale bienvenue à Monsieur Schmid et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle tâche.

Le Président remercie les membres démissionnaires, Messieurs Raymond Jaquet, Jean-Jacques Marti et Bruno Yendly, pour leur engagement en faveur de l'association dans le cadre du Comité et plus particulièrement pour leur soutien à la construction dans le canton de Fribourg.

Conformément à l'article 11.1 des statuts, chaque année la CCC doit nommer deux vérificateurs des comptes et un suppléant, tous les trois rééligibles. Au nom du Comité, le Président propose les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Yves Schnetzler, premier vérificateur
- Monsieur Alain Krummenacher, deuxième vérificateur
- Monsieur Thierry Wieland, vérificateur suppléant

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, les vérificateurs sont acceptés à l'unanimité par acclamations.

8. Divers

Au terme de la partie officielle de l'assemblée, Luc Pasquier a le plaisir de céder la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Lässer qui apporte le salut des autorités. Il relève l'exemple de la CCC dans sa collaboration très large dans des domaines aussi variés que la gestion des déchets, les marchés publics et le management de la qualité.

Monsieur Lässer informe les membres présents que le site Internet simap.ch publiera dès le début 2004 les soumissions de l'Etat de Fribourg. Une nouvelle version de ce site verra vraisemblablement le jour au début 2005 avec de nouveaux outils plus fonctionnels et conviviaux. Il conclut son message en félicitant la CCC pour son jubilé.

Le Président remercie Monsieur Lässer pour ses aimables paroles et ses précieuses informations. Il clôt ensuite la partie officielle de la manifestation et donne la parole au secrétaire pour présenter, dans une rétrospective, 25 années de construction dans le canton de Fribourg. En collaboration avec les préfets, 2 à 3 objets par district seront présentés en images et en chiffres.

Séance levée à 17.45 heures

Givisiez, le 27 mai 2004

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INFORMATIONS GENERALES

LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

- Fondée le 19 janvier 1978
- Nouveaux statuts et réorganisation, le 10 octobre 2002

LES BUTS DE LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

Elle est une association au sens des art. 60 et ss. du Code Civil suisse en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction dans les groupes :

- Planification,
- Secteur principal de la construction,
- Second oeuvre,
- Fournisseurs et Services.

La CCC a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg ; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction; elle est l'interlocuteur privilégié entre les autorités politiques et la construction. Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction.

La CCC émet des recommandations à ses membres pour l'exécution de ses tâches. Elle peut, sur le plan interne et externe, conclure des contrats concernant des tâches limitées.

Elle veille à maintenir une image de marque de la construction dans le canton de Fribourg.

ADRESSE

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION
RTE ANDRE-PILLER 29
CASE POSTALE
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Personnes de contact :

Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la Conférence
René Schouwey, responsable du secrétariat de la gestion des déchets



ALLGEMEINE INFORMATIONEN

DIE KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

- Gegründet am 19. Januar 1978
- Neue Statuten und Reorganisation am 10. Oktober 2002

ZIEL UND ZWECK DER KANTONALEN BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Sie ist ein Verein im Sinne Art. 60 ff des ZGB als Organisation der Berufs- und Fachverbände der freiburgischen Bauwirtschaft der Gruppen:

- Planung
- Bauhauptgewerbe
- Tiefbau
- Zulieferindustrien
- Dienstleistungsbetriebe.

Die CCC hat als Ziel, Entscheidungsgründungen in den Fragen auszuarbeiten, die sich auf den Bau im Kanton Freiburg beziehen; sie koordiniert die Handlungsweise gemeinsam in der Verteidigung des Allgemeinwohles des Baus; sie ist der Gesprächspartner, der zwischen den politischen Mächten und dem Bau bevorzugt ist. Das gilt besonders für die Regelung des Volumens des Angebots und der Anfrage der kantonalen Bauindustrie.

Was die Erfüllung seiner Aufgaben betrifft, gibt die CCC seinen Mitgliedern Empfehlungen. Sie kann, sei es auf dem internen sowie externen Plan, Verträge abschließen, die beschränkte Aufgaben betreffen.

Sie achtet, das Markenzeichen des Baugewerbes im Kanton Freiburg zu erhalten.

ADRESSE

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ
RTE ANDRÉ-PILLER 29
POSTFACH
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Kontaktpersonen :

Jean-Daniel Wicht, Sekretär der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz
René Schouwey, Verantwortlicher des Sekretariats der
Baustellenabfallbewirtschaftung

